

Télégramme de Maurice Couve de Murville à Antoine Pinay sur le contrat d'armements égypto-soviétique (Washington, 2 octobre 1955)

Légende: Le 2 octobre 1955, Maurice Couve de Murville, ambassadeur de France à Washington, adresse à Antoine Pinay, ministre français des Affaires étrangères, un télégramme dans lequel il revient sur une conversation avec Charles Shuckburgh, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires étrangères du Royaume-Uni, sur les conséquences du contrat d'armements égypto-soviétique. S'inquiétant de la prise d'influence de l'URSS dans la région, Charles Shuckburgh énumère différentes options pour y faire face. Il souligne notamment l'importance pour les puissances occidentales de renforcer leur position auprès des autres États arabes.

Source: M. Couve de Murville, ambassadeur de France à Washington, à M. Pinay, ministre des Affaires étrangères: Washington, 2 octobre 1955, T. nos 5404 à 5414. Réservé. Dans: Ministère des Affaires étrangères. Commission de publication des documents diplomatiques français. Documents diplomatiques français: 1955, Tome II, 1er juillet-31 décembre. Paris: Imprimerie nationale, 1988. Numéro du document 263. pp. 596-599.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

URL:

http://www.cvce.eu/obj/telegramme_de_maurice_couve_de_murville_a_antoine_pinay_sur_le_contrat_d_armements_egypto_sovietique_washington_2_octobre_1955-fr-7e72db67-981b-4585-95de-6b962cb339e6.html



Date de dernière mise à jour: 07/11/2016

263

M. COUVE DE MURVILLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. PINAY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 5404 à 5414⁽¹⁾. Réserve. *Washington, 2 octobre 1955, 17 h. 30*

(Reçu : 23 h. 25.)

Suite à mon télégramme n° 5403⁽²⁾.

L'un de mes collaborateurs a eu l'occasion d'avoir avec M. Shuckburgh une conversation portant sur les conséquences du contrat égypto-soviétique et sur les entretiens que le sous-secrétaire d'État au Foreign Office mène à ce sujet à Washington.

Des indications fournies par le diplomate britannique et des vues qu'il a exprimées, je retiens les points suivants :

1° Compte tenu des renseignements qu'il possède actuellement, M. Shuckburgh a tendance à penser, comme le département d'État, que le traité égypto-soviétique et le traité égypto-tchécoslovaque ne font qu'un⁽³⁾. Il n'a reçu aucune information sûre concernant les quantités ou les types d'armement dont la livraison est prévue par le contrat; il considère toutefois comme vraisemblables les renseignements selon lesquels serait prévue la livraison de quantités relativement assez importantes de chars moyens ou lourds, de mitrailleuses et d'un certain nombre de chasseurs de sous-marins.

2° Le sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office a déclaré que ce serait de la folie que de céder à un chantage égyptien et d'offrir au colonel Nasser, en contrepartie de l'abandon par celui-ci du contrat avec l'U.R.S.S., soit des armes à titre gratuit, soit de grandes facilités de paiement. Ce serait, a-t-il dit, mettre les puissances occidentales dans une position intenable puisqu'elles se trouveraient engagées par ce précédent à livrer des armes au gouvernement du Caire à chaque fois que celui-ci menacerait de s'en procurer au-delà du rideau de fer. M. Shuckburgh a fait part de ce point de vue au département d'État et il paraît assuré (à l'inverse du sentiment recueilli par mon collaborateur — mon télégramme n° 5367)⁽⁴⁾, que M. George Allen ne fera pas de

⁽¹⁾ Ce télégramme a été communiqué à Londres sous les n°s 950-960.

⁽²⁾ Du 1^{er} octobre, non reproduit. Ce télégramme annonçait l'arrivée à Washington de M. Shuckburgh, sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office, chargé des questions du Moyen-Orient. Celui-ci devait avoir des entretiens au département d'État sur la situation créée au Proche-Orient par le contrat de fournitures d'armes conclu par l'Égypte avec l'U.R.S.S. et avec la Tchécoslovaquie. Le secrétaire d'État au Foreign Office, M. MacMillan, devait lui-même venir de New York à Washington et s'entretenir avec son collègue américain.

⁽³⁾ Le 30 août, au cours d'une conférence de presse, M. Dulles indiquait être en possession d'informations non officielles aux termes desquelles l'U.R.S.S. aurait proposé à l'Égypte et à d'autres nations arabes de leur fournir du matériel militaire. Le 27 septembre, le colonel Nasser annonçait que son gouvernement avait signé la semaine précédente avec la Tchécoslovaquie un accord commercial, par lequel celle-ci fournirait des armes à l'Égypte.

⁽⁴⁾ Par télégramme n°s 5367-5371 du 29 septembre, non reproduit, l'ambassadeur indiquait qu'un de ses collaborateurs avait reçu du département d'État certaines indications sur la question des ventes d'armes à l'Égypte et sur le voyage projeté de M. Allen au Proche-Orient. Le secrétaire d'État adjoint s'efforcerait de rencontrer le colonel Nasser et pourrait envisager devant ce dernier la fourniture à crédit d'armes à l'Égypte.

proposition précise de ce genre au cours des entretiens qu'il a actuellement au Caire.

Le sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office pense que M. Allen se bornera à appeler très sérieusement l'attention du Premier ministre égyptien sur les dangereuses conséquences d'un accord égypto-soviétique tant du point de vue le plus général, puisque l'U.R.S.S. aurait désormais la possibilité d'exercer une action politique dans le Proche-Orient, que du point de vue plus particulier des relations américano-égyptiennes. M. Shuckburgh a rappelé que l'ambassadeur britannique au Caire agissait dans le même sens (télégramme de Londres n° 4296)⁽¹⁾, en arguant notamment de l'incompatibilité de l'accord égypto-soviétique avec le traité anglo-égyptien sur Suez⁽²⁾.

3° M. Shuckburgh ne nourrit que peu d'espoir de voir le colonel Nasser revenir sur sa décision.

Dans le cas, néanmoins, où le gouvernement égyptien accepterait, soit d'abandonner le contrat égypto-soviétique, soit d'en réduire le contenu à la livraison d'un nombre très limité d'armes, il pense que les puissances occidentales seraient fatalement amenées, lorsqu'un délai suffisant se serait écoulé pour éviter les apparences d'un marchandage, à accorder des compensations à l'Égypte et à lui livrer certaines des armes qu'elle cherche à se procurer. Il espère que ces livraisons pourront demeurer dans des limites raisonnables et qu'elles ne seront pas suffisantes pour provoquer une modification de l'équilibre avec Israël. Il ne se dissimule pas toutefois que le gouvernement de Tel Aviv insistera à son tour pour recevoir des armes et que les puissances occidentales, notamment les États-Unis, seront dans une situation difficile pour les lui refuser.

4° Envisageant l'hypothèse qu'il redoute, mais qu'il considère comme plus vraisemblable, où l'Égypte ne céderait pas aux représentations anglaise et américaine, M. Shuckburgh a dit que le Foreign Office n'avait pas encore défini l'attitude qu'il conviendrait alors d'adopter. S'exprimant à titre personnel, et assez librement, il a évoqué et a discuté les possibilités suivantes :

a. Invitation à l'U.R.S.S. de s'associer à la politique d'équilibre définie par la déclaration de 1950⁽³⁾. M. Shuckburgh a souligné tous les inconvénients et tous les dangers d'une telle association en raison de la quasi-impossibilité de limiter au seul problème palestinien les consultations qui devraient se tenir entre les puissances. Ce serait ouvrir la porte à une ingérence soviétique dans toutes les affaires du Moyen-

⁽¹⁾ Du 28 septembre, non reproduit, le télégramme indiquait que selon des renseignements recueillis au Foreign Office, M. MacMillan aurait donné instruction de New York à l'ambassadeur d'Angleterre au Caire d'appeler la plus sérieuse attention du colonel Nasser sur les très graves conséquences que pourrait comporter la conclusion d'un accord de fournitures d'armes avec l'U.R.S.S.

⁽²⁾ Ce traité avait été conclu le 19 octobre 1954 (cf. le *Recueil des traités* des Nations Unies, vol. 210, p. 3). Il prévoyait l'évacuation de la zone du canal de Suez par les troupes britanniques : voir *D.D.F.*, 1954, n° 226 (note).

⁽³⁾ Les trois grandes puissances occidentales s'étaient engagées par cette déclaration à maintenir l'équilibre des forces du Moyen-Orient.

2 OCTOBRE 1955

599

menace communiste atténuerait les critiques adressées au secrétaire d'État, fréquemment accusé d'être anti-israélien.

Mon collaborateur a, à plusieurs reprises, au cours de cet échange de vues, marqué combien il lui paraissait essentiel que les différentes hypothèses envisagées soient examinées en commun par les trois puissances occidentales, signataires de la déclaration de 1950 et dont la communauté de vues et d'action au Proche-Orient devait, à l'heure actuelle, plus que jamais être sauvegardée.